

**22 OCTOBRE 2014. - ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE  
FRANÇAISE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION**

Version	Publication au Moniteur Belge
<b>Initiale</b> : A.G.C.F. du. 22/10/2014 fixant la composition du comité de programmation.	01/12/2014.

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, tel que modifié, l'article 22/1;

Considérant l'importance de la mise en place, dans les meilleurs délais, du comité de programmation;

Sur proposition de la Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** Article 1er. Le comité de programmation est composé comme suit :  
Pour les cinq représentants des organisations interprofessionnelles représentatives des travailleurs :

- la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) : 2 effectifs et 2 suppléants;
- la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) : 2 effectifs et 2 suppléants;
- la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) : 1 effectif et 1 suppléant.

Pour les cinq représentants des organisations intersectorielles représentatives des employeurs :

- l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) : 1 effectif et 1 suppléant;
- Entreprises Commerce and Industry (BECI) : 1 effectif et 1 suppléant;
- l'Union des Classes Moyennes (UCM) : 1 effectif et 1 suppléant;
- l'Union des entreprises à profit social (Unipso) : 2 effectifs et 2 suppléants.

Pour les cinq représentants des organisations intersectorielles représentatives des familles :

- les Femmes prévoyantes Socialistes (FPS) : 2 effectifs et 2 suppléants;
- la Ligue des Familles : 1 effectif et 1 suppléant;
- Vie Féminine (VF) : 2 effectifs et 2 suppléants.

**Art. 2.** Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2015.

**Art. 3.** La Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 octobre 2014.

Le Ministre-Président,  
R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de  
l'Education, de la Culture et de l'Enfance,  
Mme J. MILQUET